



NAO BPCE SA 2022 : Au pain sec encore une fois ?



Nous avons demandé une augmentation de 3,2% pour tous et vous l'avez appris le 11 février : **la direction n'a accordé que 0,8% d'augmentation pour les salaires < 70 k€, avec un plancher à 250 € !**
La soupe est amère.

Pourtant le même jour, la direction nous avait annoncé de très bons résultats en 2021 : « *Nous enregistrons un résultat net en très forte hausse : il s'élève à 4 Md€ sur l'année, soit X 2,5 par rapport à 2020 et une croissance de 32,1 % par rapport à 2019.* ». En notant la mobilisation exemplaire des salariés. Merci patron !

Il faut savoir qu'avec le télétravail et un taux de flex office à 0,6, notre entreprise réalise de substantielles économies en reportant des coûts de bureau, d'énergie et de restauration sur le dos des salariés.

Nous l'avons calculé : elle économise environ 1,2 M€/an de frais de restauration et environ 250 €/mois par salarié de coûts de bureau !

Pendant ce temps, l'inflation s'envole : + 2,9% en 2021 et + 4,5% prévue en 2022. Et les prix de l'énergie continuent de flamber. Vous l'avez constaté : notre pouvoir d'achat dégringole à vue d'œil !

A la Banque Populaire AURA, chez BPCE Financement et à la BRED, les salariés ont décidé de faire grève à l'appel des organisations syndicales pour demander davantage que l'aumône de leur direction.

A votre tour, salariés de BPCE SA, **faites-vous entendre en signant massivement notre pétition.**
Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts !

Les délégués syndicaux SNB

Filipe Borges, David Guetta,
Laurence Riviere, Sandrine Jankelewicz

snb@bpce.fr



Les délégués syndicaux CFTC

Eric Amsellam, Alain Gonnin,
Philippe Malizia

cftc@bpce.fr

FLASHEZ MOI POUR SIGNER LA PETITION



NAO BPCE SA 2022 : Au pain sec encore une fois ?



Les revendications du SNB et de la CFTC

Nos revendications principales :

1. Augmentation collective de 3,2%, sans plafond.
2. Réévaluation de l'indemnité mensuelle de télétravail de 20 € à 50 €.

Nos revendications complémentaires :

3. Attribution d'une prime de 1000 € pour tous.
4. Création d'une indemnité de restauration de 5 € par jour de télétravail ou d'une indemnité mensuelle de 50 €.
5. Création d'une indemnité spécifique et rétroactive de 10 €/jour en cas de télétravail imposé.
6. Mise en place du forfait mobilité durable à hauteur de 600 €/an.
7. Augmentation de 1 € de la subvention repas pour tous les salariés et augmentation de la participation de l'employeur aux denrées du restaurant d'entreprise.
8. Garantie d'une enveloppe d'augmentation individuelles pour chaque service.
9. Elaboration de règles relatives à l'attribution des parts variables afin d'assurer l'équité de traitement des salariés.
10. Possibilité d'épargner 6 jours de congés payés sur le Compte Epargne Temps.
11. Augmentation du nombre de jours du CET sur le PERCO.
12. Communication d'un relevé annuel des jours de CET à chaque salarié.
13. Attribution de la médaille du travail à 20, 30, 35 et 40 ans avec des primes afférentes.
14. Augmentation de l'abondement de 800 € sur le PEE.
15. Maintien des jours RTT lors des arrêts maladie ou jours d'absence autorisés par la convention AFB.
16. Harmonisation des statuts et avantages des salariés de BPCE SA et de ses filiales.
17. Réalisation de relevés périodiques en intérieur et en extérieur des principaux polluants issus des industries et activités proches des tours DUO (déchetterie, cimenterie, trafic automobile), avec communication aux salariés.

Et pour mieux défendre les salariés :

18. Passage de 2 à 5 délégués syndicaux Communauté au minimum par organisation syndicale représentative.
19. Amélioration des moyens de communication des organisations syndicales avec les salariés.

Le 15 mars 2022

Les délégués syndicaux SNB

Filipe Borges, David Guetta,
Laurence Riviere, Sandrine Jankelewicz

snb@bpce.fr



Les délégués syndicaux CFTC

Eric Amsellam, Alain Gonnin,
Philippe Malizia

cftc@bpce.fr

FLASHÉZ MOI POUR SIGNER LA PETITION